Image not found or type unknown

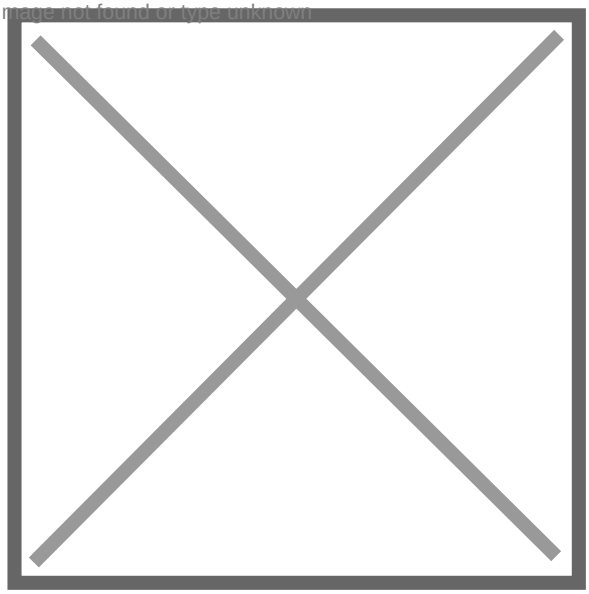

Problème avec les architectes des bâtiments de france

Par **Valente_old**, le **19/11/2007** à **12:59**

Bonjour,

En 1997, la marie de Batilly-en-Gâtinais et le Conseil Général ont fait construire un Atelier Relais de 300m² pour lequel l'architecte des ABF a prescrit une couleur Gris moyen.
Créant ma société en 2000 je trouve ce local à la location en 2004 la municipalité me propose de le racheter ce que je fais.
En aout 2005 je demande une extension de 300m² de ce bâtiment à réception du PC on me demande de respecter les prescriptions émise par l'architecte des ABF qui impose une reprise global de la teinte des parements dans les tons brun RAL 1016 et toiture gris anthracite après discutions avec les ABF ce dernier accepte de modifier sont avis en spécifiant (Il serait souhaitable que). Je construis donc mon extension dans la couleur d'origine.
En juin 2007 je refais une demande d'extension de 600m² et la à ma grande surprise les ABF me réimpose une reprise global de la teinte des parements dans les tons brun RAL 1016 et toiture gris anthracite. Et la il ne veut rien savoir il faut tous modifier à ma charge.
Je ne sais plus quoi faire j'ai besoin de cette place supplémentaire pour pouvoir continuer à travailler et pas les moyen de tous modifier.
Merci pour votre aide.

Cordialement

Claude Valente

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés